

## ADHÉSION AU CoSMoS

Employeurs de l'athlétisme, adhérer au CoSMoS, l'organisation de tous les employeurs du sport ! Le Conseil social du mouvement sportif (CoSMoS) est la première et l'unique organisation patronale représentant exclusivement l'ensemble des employeurs du sport, qu'ils soient issus du secteur associatif, commercial et du sport professionnel. Adhérer au CoSMoS, c'est pour vous l'assurance de bénéficier d'un accompagnement en droit du travail et dans l'application de la Convention Collective se matérialisant par :

- des juristes spécialisés à votre écoute par téléphone et par mail
- des outils actualisés à votre disposition sur le site Internet du CoSMoS [www.cosmos.asso.fr](http://www.cosmos.asso.fr)
- l'accès à des sessions de formation à un tarif préférentiel

Afin d'accompagner la professionnalisation d'un maximum de clubs, le CoSMoS vous propose une adhésion annuelle à partir de 50 euros (tarif fixé selon le nombre de salariés équivalent temps plein). Dans un contexte de professionnalisation des clubs et pour obtenir une sécurité juridique dans la gestion de vos salariés, la FFA vous invite vivement à adhérer au CoSMoS pour l'année 2015.

Pour adhérer ou pour plus d'informations sur le CoSMoS, contactez Emmanuel Brisset, Coordinateur des dispositifs emploi à la FFA par téléphone au 01 53 80 70 55 ou par courriel : [emploi.clubs@athle.fr](mailto:emploi.clubs@athle.fr)